

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU GRAND LIBOURNAIS
Compte rendu de la séance
du COMITE SYNDICAL du 9 juillet 2018
à Montagne à 18h00

Date de convocation : le 28 juin 2018

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Marcel BERTHOME, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents votants : 18

Membres présents votants:

- **Communauté d'Agglomération du Libournais :**
Madame Hélène ESTRADE, Messieurs Kléber AUDINET, Marcel BERTHOME, Jean-François MARTINEZ, Armand REIS-FILIPPE
- **Communauté de Communes Castillon-Pujols :**
Messieurs Thierry BLANC, Gérard CESAR, Jean-Claude DELGUEL
- **Communauté de Communes du Fronsadais :**
Mesdames Mauricette EYHERAMONNO, Martine TILLET-FAURIE, Monsieur Antoine GARANTO
- **Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais :**
Madame Vonnyck LE DUIGOU, Messieurs Georges BRIFFAUT, Gérard LAMOUREUX, Bernard LAURET, Alain VALLADE,
- **Communauté de Communes du Pays Foyen :**
Messieurs Jean LESSEIGNE, François MAS

Membres excusés :

- **Communauté d'Agglomération du Libournais :**
Madame Fabienne FONTENEAU, Messieurs Jérôme COSNARD, Gérard HENRY, Jacques LEGRAND, Bernard PIOT, Denis SIRDEY,
- **Communauté de Communes Castillon-Pujols :**
Madame Marie-Emilie SALLETTE
- **Communauté de Communes du Fronsadais :**
Messieurs Jacques BESSON, Philippe DUVERGER
- **Communauté de Communes du Grand St-Emilionnais :**
Madame Florence GOUVERNET QUERRE, Monsieur Philippe BECHEAU
- **Communauté de Communes du Pays Foyen :**
Monsieur David ULMANN

Membres invités excusés :

- Monsieur Hamel-Francis MEKACHERA, Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne
- Monsieur Florent BOUDIE, Député de la Gironde
Madame Christelle GUIONIE, Conseillère Départementale

Ordre du jour :

- I. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 27 février 2018.
 - II. Maîtrises d'ouvrage 2018 :
 1. Urbanisme : Etude sur la division parcellaire.
 2. Tourisme :
 - Enquêtes clientèle.
 - Etude sur la mise en tourisme des vallées.
 - Candidature à une Convention d'Actions Touristique (CAT) de la Gironde.
 3. LEADER : Mise en œuvre du programme.
 4. Economie : Etude sur la filière vitivinicole.
 5. Contrat Local de Santé : Elaboration du programme d'actions.
 6. GEMAPI : Etude Gouvernance.
 7. Contractualisation régionale : Candidature à un Contrat Territorial.
 - III. Administratif :
 - Décision Modificative n°1 : Subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.
 - Délibération : Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Administratif.
 - IV. Question(s) Diverse(s).
-

I. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 27 février 2018 :

Marcel BERTHOME
Président du PETR du Grand Libournais
Communauté d'Agglomération du Libournais
Maire de Saint-Seurin-sur-l'Isle

Il rappelle que le compte rendu a été transmis en même temps que la convocation.

En l'absence de remarque, le compte rendu du Comité Syndical du 27 février 2018 est validé à l'unanimité des membres présents.

II. Maîtrise d'ouvrage 2018 :

1. Urbanisme :

1.1 Etude sur la division parcellaire :

Madame Virginie DELOUCHE
Chargée de mission SCoT au PETR du Grand Libournais

Elle rappelle que le département de la Gironde figure parmi les départements français qui présentent la plus grosse artificialisation des sols : 60% du développement urbain s'opère en extension sur des terres artificialisées, 1/5^{ème} en renouvellement urbain, et 1/5^{ème} en densification des espaces urbanisés.

Déjà prescrites dans le volet urbanisme de la Loi Grenelle II de juillet 2010 portant engagement pour le développement durable, la rationalisation foncière et la préservation des espaces se sont vues renforcées par la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite ALUR) du 14 mars 2014.

Aussi, chaque document d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) doit privilégier la densification des tissus existants. Tout d'abord, la loi oblige ces documents à :

- mesurer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années,
- faire une analyse des capacités de densification résiduelles au sein du tissu bâti.

Le SCoT du Grand Libournais, approuvé en décembre 2016, a fixé un objectif minimal de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers de 16 % (par rapport aux dix dernières années). Pour y parvenir, il est prescrit que la production de logements se fasse à minima pour 50% au sein des périmètres déjà agglomérés.

Aujourd'hui, le développement de l'habitat se fait à 62% par la filière du diffus, avec une part de la division parcellaire qui est en augmentation. Fort de ce constat, le PETR a répondu début 2017 à un appel à candidature, lancé par le Département de la Gironde, l'ADEME de Nouvelle-Aquitaine et le CAUE de la Gironde, pour évaluer les possibilités de division parcellaire.

10 communes test ont été identifiées, représentant les différents bassins de proximité et les différentes échelles de centralités au SCoT. (Les Artigues de Lussac, Izon, La Lande de Fronsac, Moullets et Villemartin, Les Peintures, Pellegrue, Pineuilh, Saint Denis de Pile, Saint Magne de Castillon, Saint Seurin sur l'Isle).

Cette étude est conduite par deux bureaux d'études : Villes Vivantes (David MIET, inventeur du « Bimby » = build in my back yard) et Id de Villes (Sébastien BOIME).

Un Comité de Pilotage (CoPil) a été installé pour suivre cette étude, composé des maires des communes test mais aussi des élus du PETR, des Présidents et élus des EPCI en charge de l'urbanisme et de l'habitat, des techniciens chargés de l'urbanisme et de l'habitat, de la DDTM, des partenaires associés du SCoT (CD33, ADEME, chambre d'agriculture, CAUE, SAFER, EPF...), le Conseil de Développement.

La réunion de lancement s'est tenue le 28 septembre 2017. Elle avait pour objet de présenter la méthodologie de l'étude, autour de 4 phases :

- une évaluation du rythme et de la part prise par la division parcellaire dans la production de logements (CoPil du 12 janvier 2018),
- une analyse de la capacité de production de logements par division parcellaire existante dans les secteurs bâtis des périmètres agglomérés des 10 communes test (CoPil du 9 mars 2018),
- l'élaboration d'une stratégie d'intégration de la division parcellaire dans les objectifs de production de logements et l'identification des principes d'orientation et de traduction réglementaire à intégrer dans les documents d'urbanisme (CoPil du 6 juin 2018),
- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT du Grand Libournais (CoPil du 5 juillet 2018).

Par ailleurs, un « *Petit déjeuner de l'immobilier* » a été organisé le 27 février 2018 avec les acteurs de la division parcellaire (géomètre, notaire, constructeur, aménageur, agent immobilier, banquier...) pour recueillir leur perception de ce phénomène et comprendre les logiques de vente/acquisition/construction issues de cette filière.

Cette étude terminée, les perspectives sont :

- la généralisation de la méthodologie d'identification du potentiel résiduel sur l'ensemble des communes du Grand Libournais,
- l'accompagnement des communes à travers le rôle de Personne Publique Associée (PPA) pour l'application de cette méthodologie et donner les outils permettant de maîtriser le phénomène de division parcellaire
- la mise en place d'indicateurs dans le cadre de l'observatoire du SCoT.

S'en suit un débat sur les perspectives de croissance démographique du Grand Libournais, et plus largement de la Gironde (département parmi les plus attractifs de France métropolitaine), qui rend inévitable l'urbanisation de nouveaux espaces agricoles et/ou naturels.

Madame Hélène ESTRADE
Communauté d'Agglomération du Libournais
Maire de Lapouyade
Conseillère régionale

Elle souhaiterait que la Métropole bordelaise, de loin la plus attractive de Gironde, assume réellement son devoir d'accueil, afin d'éviter que la population de la métropole lorgne sur les territoires périphériques, à la recherche d'un logement conforme à leurs attentes et économiquement abordable. Elle rappelle que l'arrivée de nouvelles populations en Grand Libournais a un impact sur le cadre de vie, dès lors que les politiques d'urbanisme sont trop permissives ; mais aussi sur les politiques publiques en matière de mobilité.

Le Président Marcel BERTHOME regarde avec une certaine inquiétude les transferts de populations qui s'opèrent actuellement de la Métropole vers le Grand Libournais ; transferts orchestrés par les bailleurs sociaux en mal de logements à loyers modérés sur la Métropole.

Monsieur Antoine GARANTO
Vice-Président du PETR du Grand Libournais en charge du Tourisme et de la Culture
Communauté de Communes du Fronsadais
Adjoint au Maire de Mouillac

Il témoigne que la Commission Urbanisme du PETR examine très régulièrement, dans le cadre de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux (PLU(i), cartes communales) des documents porteurs de projets trop accueillants par rapport à ce qu'entrevoit le SCoT. Il attire l'attention de ses collègues sur la responsabilité des élus du Grand Libournais dans la mise en œuvre des politiques d'urbanisme.

Monsieur Bernard LAURET
Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
Maire de Saint-Emilion

De son côté, il déplore l'effet néfaste qu'à la pression foncière sur le renchérissement des prix du marché de l'immobilier en Grand Libournais.

Monsieur Jean-Charles JOURDAN
Directeur du PETR du Grand Libournais

Il rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée depuis quelques mois dans l'élaboration de son SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), avec un objectif annoncé d'une réduction de 50 % de la consommation foncière.

A travers le SRADDET, le législateur confère à la Région un rôle majeur dans l'aménagement du territoire. Dans ce contexte, une délibération, en Séance Plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, a été prise le 25 juin dernier, dans le cadre de l'approbation des axes stratégiques et des outils de mise en œuvre de sa stratégie foncière.

Ainsi, l'objectif de réduction de la consommation foncière de 50 % apparaît non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité de changer la manière de penser et de faire l'aménagement. Il s'agit de tendre à long terme vers la neutralité foncière.

Cette ambition doit entrer en résonance avec les enjeux liés à la transition énergétique, à l'adaptation aux dérèglements climatiques, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, à la mobilité durable, à un modèle de développement (résidentiel, économique...) réinventé.

Le SRADDET, qui devrait être approuvé en juillet 2019, traduira cette ambition notamment dans le Fascicule comportant les règles générales, à portée prescriptive notamment pour le SCoT, les PLU(i) ou les Cartes Communales.

1.2 Observatoire territorial :

Monsieur Philippe CIANFARANI
Chargé de mission Observation au PETR du Grand Libournais

Il précise que la mission Observatoire se décline de plusieurs manières :

- dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, la mission revient à assurer le suivi des indicateurs d'évaluation, mais aussi d'alimenter des travaux complémentaires, à l'image de l'étude sur la division parcellaire et de l'identification des zones de densification,
- dans le cadre de la mission Tourisme, il s'agit notamment de traiter les informations fournies par les enquêtes clientèles,
- dans le cadre de la prestation de service Planification, il s'agit d'illustrer les analyses techniques et d'élaborer les cartographies liées aux zonages,
- accessoirement la mission Observatoire intervient également auprès des autres missions, telles que le Contrat Local de Santé par exemple.

1.3 InterSCoT :

Monsieur Jean-Charles JOURDAN informe l'assemblée que le 26 avril dernier, le Conseil des Elus de l'InterSCoT girondin a validé son Manifeste des Mobilités.

Pour mémoire, l'InterSCoT girondin est une démarche de coopération volontariste, initiée en juillet 2011, qui a pour but d'identifier, entre territoires de SCoT, Métropole bordelaise, Département de la Gironde et Etat, les grands enjeux collectifs d'aménagement et de développement durable du territoire girondin, et d'exprimer des engagements stratégiques autour de cette vision partagée.

En 2017, les parties engagées ont décidé de traiter ensemble la question de l'accessibilité à la métropole. En outre, le PETR suit activement les travaux d'élaboration du SRADDET, au regard notamment de sa portée prescriptive. A partir de l'approbation du SRADDET, les documents d'urbanisme devront se mettre en compatibilité à leur première modification prescrite.

2. Tourisme :

2.1 Formation des personnels touristiques :

Monsieur Antoine GARANTO rappelle que le PETR a candidaté au printemps 2015 à l'appel à projets régional « Structuration touristique des Territoires Aquitains ». Parmi les objectifs affichés figure la professionnalisation et les démarches collectives de qualité.

Dans ce contexte, les offices de tourisme ont identifié un besoin de professionnalisation de leurs personnels autour de :

- la définition d'une stratégie marketing territoriale incluant la commercialisation,
- la définition d'une stratégie de communication et de promotion,
- la création de produits touristiques innovants.

La mission du PETR consiste ici à assurer la coordination technique et le montage administratif de l'opération.

Aujourd'hui, une première formation orientée marketing a été mise en œuvre les 26-27 février et 29-30 mars derniers. Il en ressort :

- un état des lieux des stratégies marketing existantes au sein des collectivités composant le Grand Libournais,
- un constat sur l'offre globale actuelle et son état de structuration,
- une réflexion sur la stratégie de communication actuelle et son évolution,
- un diagnostic sur les outils de commercialisation actuels et leurs évolutions, ainsi que sur les outils futurs.

L'objectif de l'action est de poser les bases d'une stratégie marketing collective à l'échelle du Grand Libournais. Ce travail a donné lieu à la création d'un groupe de travail chargé de mettre en œuvre les préconisations formulées (type de produits, cible de clientèle, ...) et d'élaborer les produits suivants :

- 3 journées thématiques en autonomie,
- 1 couple ou famille,
- 1 week-end,
- 1 CSP moyen,
- 1 scolaires
- 1 groupe
- 1 week-end haut de gamme.

D'autres formations sont prévues courant 2019.

2.2 Enquêtes Clientèles :

Madame Jessica CENDOYA
Enquêtrice Tourisme au PETR du Grand Libournais

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'observatoire touristique, le PETR prend le relai des Offices de Tourisme pendant la période estivale (du 9 juillet au 16 septembre) pour réaliser des enquêtes clientèles sur les principaux sites touristiques du Grand Libournais. Pour cela, le PETR vient de recruter une enquêtrice.

Sur le fond, les enquêtes se veulent à la fois quantitative (1.200 questionnaires à relaiser) et qualitative, avec pour objectifs prioritaires de:

- connaître le profil des visiteurs,
- comprendre les motivations à la visite,
- identifier les activités réalisées et les niveaux de satisfaction,
- recueillir des remarques ou suggestions.

Les entretiens sont menés en 3 langues (français, anglais et espagnol) sur 23 sites (parmi lesquels figurent la cité médiévale de Saint-Emilion, la plaine de loisirs des Dagueys à Libourne, le château La Rivière, la plage des Bardoulets à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, ou bien encore le spectacle de la Bataille de Castillon à Belvès-de-Castillon) identifiés par chacun des 5 Offices de Tourisme du Grand Libournais.

2.3 Etude sur la mise en tourisme des vallées :

Monsieur Jean-Charles JOURDAN précise que dans la continuité de l'étude sur le positionnement touristique du Grand Libournais (*Europraxis*–2015), la Commission Tourisme du PETR relève rapidement l'intérêt de mener une étude complémentaire, dont l'objet serait de décliner, de manière opérationnelle, le déploiement d'un tourisme d'itinérance le long des vallées du Grand Libournais (Dordogne, Isle et Dronne).

Après une augmentation des crédits dédiés à cette étude (45.000€ TTC), le travail a consisté à circonscrire précisément les contours de l'étude, autour de 2 volets complémentaires :

- une mission d'études techniques et d'évaluation portant sur les conditions de navigabilité sur les 3 cours d'eau majeurs du Grand Libournais,
- une mission d'études diagnostic / préconisations dont l'objectif est de permettre aux collectivités d'apprécier le niveau de services aux usagers le long des cours d'eau et d'avoir une vision globale de l'offre touristique existantes et en projet. Ce diagnostic sera suivi de préconisations afin d'améliorer et d'adapter l'offre de services aux usagers. Le projet de mise en tourisme proposé devra se connecter aux projets identifiés ou en préfiguration, aussi bien en amont du Grand Libournais (au niveau des départements des Charentes ou de la Dordogne) qu'en aval (Pays de la Haute-Gironde, Bordeaux Métropole).

La phase administrative de consultation des éventuels prestataires va être faite au cours de l'été, pour un début des travaux au début du 4^{ème} trimestre.

2.4 Candidature à une Convention d'Actions Touristiques de la Gironde :

Monsieur Antoine GARANTO précise qu'en décembre 2016, le Département de la Gironde a approuvé le projet d'orientation du Schéma d'aménagement touristique 2017-2021 qui dessine la future politique de soutien aux territoires en matière de développement touristique.

Le Département a décliné ses priorités au travers des dispositifs qui ont été votés au BP 2018. Elles se déclinent selon 9 axes stratégiques :

- Renforcer la notoriété et l'attractivité de la Gironde en capitalisant sur les marques majeures aux niveaux national et international,
- Développer l'itinérance pour mieux diffuser les flux sur tous les territoires,
- Créer les conditions favorables au développement d'offres thématiques,
- Améliorer l'accueil et l'information des clientèles pour accroître la consommation touristique,
- Améliorer l'accessibilité numérique, physique et sociale aux offres,
- Renforcer la qualification de l'offre,

- Créer les conditions favorables à un élargissement de la fréquentation sur l'année,
- Agir pour et avec les Girondins,
- Optimiser les actions et moyens entre les différents acteurs.

La CAT fait l'objet d'un appel à projet pour lequel chaque territoire intéressé devra déposer un dossier de candidature. Cet appel à projet est en cours et la première vague de dépôt de dossier est fixée au 13 juillet. Le contenu de la réponse doit prendre la forme d'un plan d'actions sur 2 ans intégrant les grands axes énumérés précédemment, et s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie territoriale favorisant les partenariats et actions mutualisées, sur un « territoire touristique pertinent ».

A ce jour, 32 projets ont été identifiés, émanant des 5 EPCI et du PETR du Grand Libournais. Parmi les projets déposés on trouve des projets tels que : l'amélioration des sites internet des Offices de Tourisme, le développement de guides de randonnées, une étude de préfiguration d'un Centre d'interprétation Michel de Montaigne, ou bien la création d'aires d'accueil de camping-cars. Le total des dépenses présentées est de 2.368.000 €.

Une délégation du Grand Libournais va être invitée à défendre le dossier de candidature devant une commission d'évaluation départementale début septembre, avant une validation finale en Commission Permanente fin septembre.

Le Président Marcel BERTHOME propose, conformément à la proposition du Bureau, de délibérer sur le portage par le PETR de la candidature du Grand Libournais à la Convention d'Actions Touristiques auprès du Département de la Gironde.

Délibération n°D17/2018 :

Vu la délibération en plénière du Conseil Départemental de la Gironde portant sur la mise en œuvre des Conventions d'Actions Touristiques (CAT), en date du 29 juin 2017 ;

Vu la décision du Bureau Syndical du PETR du Grand Libournais actant le portage du dossier de candidature CAT pour le Grand Libournais, en date du 23 avril 2018 ;

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'acter le partenariat entre les Communautés de Communes Castillon Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint Emilionnais, du Pays Foyen, et de la Communauté d'Agglomération du Libournais, leurs Offices de Tourisme intercommunaux, et le PETR du Grand Libournais, dans le cadre de la réponse à l'Appel à candidature « Convention d'Actions Touristiques » lancé par le Département de la Gironde. Les 5 EPCI composant le Grand Libournais et le PETR du Grand Libournais affirment leur volonté de définir une stratégie commune et partagée autour d'un projet collectif de développement de la filière touristique, en adéquation avec les 9 axes stratégiques du Schéma Départemental du Tourisme.

ARTICLE 2 : POSITIONNEMENT DU TOURISME SUR LE TERRITOIRE

Il est établi un consensus autour du positionnement du Grand Libournais et de ses valeurs fortes : les collectivités partenaires œuvrent au développement d'un tourisme durable et raisonné, autour d'une offre constituée par les ressources identitaires du territoire, à savoir l'œnotourisme, l'itinérance douce, le tourisme fluvial et le tourisme de nature.

ARTICLE 3 : STRATEGIE ET PERIODE D'ENGAGEMENT

Les partenaires valident la stratégie, ses grandes orientations et son programme de gouvernance. Ce projet commun sera engagé dès le second semestre 2018, et prendra effet après validation de la candidature en séance plénière du Département, au 3^e trimestre 2018, et pour une durée de 2 années.

ARTICLE 4 : AXES DE TRAVAIL

Les partenaires s'engagent à œuvrer sur les chantiers pré-identifiés, dans le cadre d'un partenariat et d'échanges réguliers avec le Département de la Gironde – autour des 9 axes stratégiques du Schéma Départemental du Tourisme – à travers des actions collectives, mutualisées, selon les objectifs fixés. Ces actions doivent permettre la valorisation des richesses du Grand Libournais, la mise en réseau et la mutualisation des actions de ses acteurs, afin de proposer et garantir une meilleure qualité d'offre touristique.

ARTICLE 5 : GOUVERNANCE

Les partenaires valident par la présente délibération une gouvernance les désignant comme potentiels maîtres d'ouvrages et organes décisionnaires. Leurs représentants élus seront tenus d'assister aux réunions organisées et animées par le PETR du Grand Libournais, reconnue structure coordinatrice de la CAT.

Le schéma de la gouvernance du PETR du Grand Libournais se compose de :

- 1. un comité technique (DGS et/ou techniciens Tourisme des EPCI et Responsables des Offices de Tourisme), animé par Stéphane DAUDELIN, chargé de mission Tourisme au PETR du Grand Libournais, qui assure le suivi technique du dispositif ;*
- 2. une Commission Tourisme (composée du comité technique, des VP Tourisme de chacun des EPCI et du Conseil de Développement territorial du Grand Libournais), présidée par Antoine GARANTO, Vice-Président Tourisme et Culture au PETR du Grand Libournais, qui assure le suivi et la mise en œuvre du dispositif ;*
- 3. un Bureau et un Comité Syndical, les instances délibérantes du PETR du Grand Libournais.*

ARTICLE 6 : INGENIERIE ET MUTUALISATION DES MOYENS

La coordination du projet sera effectuée par le chargé de mission Tourisme du PETR du Grand Libournais. Il agira en lien avec une équipe projet au niveau des maîtrises d'ouvrage retenues.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des mandats exprimés :

- ☞ d'approuver la candidature du PETR du Grand Libournais à la Convention d'Actions Touristiques.*
- ☞ d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.*

3. LEADER : Mise en œuvre du programme :

Monsieur Armand REIS-FILIFE
Vice-Président LEADER du PETR du Grand Libournais
Communauté d'Agglomération du Libournais
Maire de Cadarsac

Il rappelle que le programme européen LEADER, qui signifie Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un dispositif d'accompagnement technique et financier (subvention) destiné au milieu rural, et qui s'adresse à des porteurs de projets publics ou privés.

Suite à la candidature du Grand Libournais en 2015 (1.050.000 € pour le Grand Libournais), et à la signature de la convention en octobre 2016 avec l'Autorité de Gestion (Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine) et l'Organisme Payeur (Agence de Services et de Paiement), la mise en œuvre opérationnelle n'a vraiment pu débuter qu'en fin d'année 2017. En effet, les dossiers LEADER sont soumis à un avis

réglementaire émis par un Service Instructeur porté par la Région, et dont la mise en place a pris un retard excessif (mettant à mal le dispositif, mais également les structures porteuses en ex-Aquitaine).

Cette stratégie vise la « Territorialisation de l'économie et de l'emploi », et se décline comme suit :

- Orientation Stratégique 1 : Conforter les éléments moteurs d'une économie circulaire locale :
 - o Fiche Action 1.1. Conforter l'économie agricole et sylvicole (particulièrement le développement d'une agriculture locale nourricière),
 - o Fiche Action 1.2. Conforter un système productif de la vigne et du vin,
 - o Fiche Action 1.3. Conforter la filière de la construction (écoconstruction),
 - o Fiche Action 1.4. Valoriser des déchets.
- Orientation Stratégique 2 : Faire du tourisme un élément fédérateur de la performance économie locale :
 - o Fiche Action 2.1. Développer la filière oenotouristique,
 - o Fiche Action 2.2. Développer la filière itinérance,
 - o Fiche Action 2.3. Diversifier l'offre touristique,
 - o Fiche Action 2.4. Structurer l'offre touristique.

Le programme LEADER dispose d'une gouvernance délibérative qui lui est propre : le Comité de Programmation. Il assure la sélection des projets, la mise en œuvre de la stratégie territoriale, de l'attribution des subventions, ainsi que de l'évaluation du programme dans sa globalité. Il est composé de membres répartis au sein de 2 collèges :

- public : Bureau du PETR, SMICVAL, USTOM), EPIDOR ;
- privé : Conseil de Développement Territorial, chambres consulaires, et structures de développement (associations, groupements, collectifs...) présentant une expertise en rapport avec la stratégie retenue.

A ce jour, 15 dossiers ont été instruits ou sont en cours d'instruction :

- 3 en attente de sélection,
- 7 en cours de montage,
- 3 en attente de programmation,
- 1 en attente de paiement,
- 1 payé.

4. Economie : Etude sur la filière vitivinicole :

Monsieur Jean-Charles JOURDAN, informe que les groupes de travail qui se sont constitués au moment de l'élaboration de la candidature au programme LEADER en 2014 avaient relevé l'opportunité qu'il y aurait à s'intéresser à la spécialisation économique qui s'est faite, au fil du temps, en Grand Libournais autour de la culture de la vigne.

Fort de ce constat, le PETR s'est engagé, avec l'appui de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine et de l'AFPA, dans la caractérisation de cette filière économique.

Au-delà de dresser un état des lieux des forces en présence (nombre d'activités, d'entreprises ou d'emplois), il s'agit d'entrevoir des perspectives de développement de cette filière, à travers notamment l'identification d'actions collectives.

Un certain nombre d'entretiens individuels ont d'ores-et-déjà été menés avec quelques-uns des principaux représentants de la filière (chambres consulaires, CIVB).

Au-delà, un travail d'analyse de données statistiques va être prochainement entrepris, à partir de la récente étude (avril 2018) réalisée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (vignobles du bordelais et de Cognac) par l'Agreste (statistique agricole du Ministère) et l'INSEE.

A l'issue, une restitution générale sera organisée pour partager le rendu des travaux et évoquer l'opportunité d'aller plus avant, comme par exemple vers une démarche d'animation d'une coopération interentreprises.

5. Contrat Local de Santé :

Monsieur Alain VALLADE

Vice-Président du PETR du Grand Libournais en charge du Contrat Local de Santé

Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais

Maire de Saint-Laurent-des-Combes

Il rappelle que le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs santé, du social et médico-social un projet de santé pour le Grand Libournais, afin de mettre en œuvre des actions qui répondent au plus près aux besoins de ses habitants et de réduire les inégalités d'accès au soin et aux droits à la santé.

Cette démarche est garante d'une meilleure cohérence et efficacité des dynamiques territoriales en matière de santé. Elle permet de coordonner le Projet Régional de Santé de l'ARS, les démarches locales de santé existantes ainsi que les stratégies des collectivités territoriales.

17 co-signataires sont engagés aux côtés du PETR : les 5 EPCI, l'ARS, la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Libourne, le Département de la Gironde, la Région de Nouvelle-Aquitaine, le Centre hospitalier de Libourne, la CPAM, la CARSAT, la MSA, l'Education Nationale et les Unions Régionales des Professionnels de Santé des pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes.

Pour mémoire, la CALI a souhaité engager début 2017 une démarche de CLS à l'issue d'un diagnostic santé réalisé dans le cadre de sa compétence attractivité médicale :

- fin septembre, lors d'une réunion à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet et sur demande de l'ARS, la réflexion du CLS est élargie à l'ensemble du Grand Libournais. En novembre, le Bureau du PETR donne son accord pour que le PETR en assure la coordination sur la période 2018-2023 ;
- fin novembre, un séminaire de restitution du diagnostic santé du Grand Libournais a été réalisé par l'Observatoire Régional de Santé, à partir duquel a pu être défini les 4 axes stratégiques du CLS, validés fin décembre en Comité de Pilotage :
 - o Améliorer les parcours de santé des personnes ;
 - o Renforcer l'offre de soins adaptée au territoire ;
 - o Promouvoir des habitudes de vie et un environnement favorable à la santé ;
 - o Améliorer le parcours de santé mentale sur le territoire.
- 1 mars 2018 : recrutement par le PETR de la coordinatrice ;
- 30 avril : signature du CLS ;
- de mai à octobre : élaboration du projet local de santé en groupes de travail pour décliner de façon opérationnelle les 4 axes prioritaires. 3 réunions par groupe ont été programmées, soit 12 réunions au total. A ce jour les deux premiers groupes ont réalisé leurs 3 réunions, les groupes 3 et 4 se réuniront une dernière fois début septembre. Des temps de réunions supplémentaires sont

envisagés afin de finaliser la rédaction des fiches action. La coordinatrice assure un appui technique et accompagne les professionnels dans la définition de leurs actions.

- en octobre, il va être procédé, entre les 5 EPCI composant le Grand Libournais, à un bilan des actions programmées, pour une validation de la feuille de route en novembre en présence des 18 co-signataires, et un début de mise en œuvre, suivi et évaluation.

A ce jour, il est à noter que les réunions des groupes de travail ont permis de décloisonner les champs d'intervention des participants et de faire se rencontrer les acteurs d'horizons professionnels variés. La démarche connaît un certain engouement de la part des professionnels de santé, du social et médico-social du territoire. A ce jour, ce sont plus de 200 participations aux différents groupes de travail qui ont été enregistrées.

Les premières mesures opérationnelles émergentes se concentrent sur une volonté d'améliorer la coopération inter professionnelle et de structurer le réseau au bénéfice de l'utilisateur, à travers :

- l'amélioration de la coordination entre professionnels et la mise en place des instances d'échange de bonnes pratiques ou de partage d'expertise ;
- le développement de la connaissance du réseau d'acteurs ;
- le déploiement d'une offre de soin de proximité, dans un contexte de pénurie généralisée de spécialistes de santé, en priorité dans les secteurs fragiles du Grand Libournais.

6. GEMAPI : Etude Gouvernance :

Monsieur Thierry BLANC

Vice-Président du PETR en charge de l'Agriculture et de l'Environnement

Communauté de Communes Castillon-Pujols

Maire de Cabara

Il rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI sont compétents en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation). Ce transfert de compétence s'est opéré dans un contexte de gouvernance complexe, mêlant communes, EPCI, syndicats de bassins versants et autres Associations Syndicales Autorisées (ASA).

Afin d'entrevoir un mode de gouvernance approprié et efficient au regard des enjeux posés (notamment de protection des biens et des personnes au moment des périodes d'inondations), les EPCI ont décidé, au moment de réunions travail organisées par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne et les services de la DDTM, de confier au PETR la maîtrise d'ouvrage d'une étude globale de gouvernance de la compétence.

Après une période administrative de sélection du prestataire maître d'œuvre, les travaux ont débuté officiellement le 23 mai. Depuis, l'ensemble des protagonistes (EPCI, syndicats de bassins versants, partenaires financiers, ASA) ont été auditionnés (individuellement ou collectivement). Un Comité Technique aura lieu demain pour préparer la Comité de Pilotage de septembre, qui devra esquisser les scénarios de gouvernance à étudier précisément.

Il est convenu qu'à l'issue de cette étude, il devra être procédé, par l'organisation qui sera reconnue compétente au niveau de la compétence Prévention des Inondations, à une étude de dangers, relative aux systèmes d'endiguements présents sur la Dordogne aval.

7. Contractualisation régionale : Candidature à un Contrat Territorial :

Monsieur Jean-Charles JOURDAN, rappelle qu'en 2015, avant la fusion des Région Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin, le PETR s'était engagé, pour le compte de ses EPCI adhérents, dans une démarche de contractualisation, conformément au Règlement d'Intervention régional d'alors.

Avec la fusion des Région, la démarche a été interrompue au moment où s'engageait le travail de déclinaison opérationnelle. 3 axes stratégiques ont été alors mis en avant : 1. l'Economie, 2. la Formation/Orientation, 3. la revitalisation des centres bourgs.

Le futur projet de contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine va repartir des travaux réalisés. Une réunion technique doit être programmée début octobre pour relancer le processus qui devrait aboutir à la signature d'un contrat début 2019.

Pour clore la présentation des activités du PETR en 2018, le Président Marcel BERTHOME propose de délibérer sur les opérations sous maîtrise d'ouvrage PETR.

Délibération n°D15/2018 :

Le Président précise qu'en 2018 le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais va solliciter des participations financières auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde et de l'Union Européenne (LEADER) pour assurer les maîtrises d'ouvrages suivantes :

➤ **Suivi de la contractualisation territoriale**

Un soutien financier du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine est prévu, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour le poste de chef de projet, au titre de la contractualisation territoriale (30% d'un mi-temps plafonné à 25.000€). Les missions inhérentes au poste sont :

- la préparation de la contractualisation du Grand Libournais avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- le suivi de la mise en œuvre des projets et actions à l'échelle du Grand Libournais.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux	69.196,44 €	Région Nouvelle-Aquitaine (11%)	7.500,00 €
		PETR (89%)	61.696,44 €
Total	69.196,44 €	Total	69.196,44 €

➤ **Animation et communication LEADER 2018**

Un soutien financier du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine est prévu pour l'ingénierie dédiée à l'animation du programme européen LEADER (25% d'un plein temps plafonné à 40.000 €).

Le programme LEADER prévoit, quant à lui, un soutien financier, à la fois sur les frais salariaux, mais aussi sur les frais induits (déplacements, frais de réception, ...).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux Animation (1ETP)	47.617,42 €	Région Nouvelle-Aquitaine (15%)	10.000,00 €
Frais salariaux Gestion (0,5ETP)	17.303,47 €	LEADER (65%)	43.376,66 €
Frais de déplacement et de réception	1.200,00 €	PETR (20%)	13.344,23 €
Cotisation LEADER France	600,00 €		
Total	66.720,89 €	Total	66.720,89 €

➤ **Mise en œuvre de l'Observatoire touristique du Grand Libournais**

Un soutien financier est sollicité en 2018 afin d'accompagner la consolidation de l'observatoire touristique du Grand Libournais, dont les bases ont été posées en 2017. Ce soutien financier sera sollicité également en 2019 et 2020.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Salaires Enquêtrice	5.850,00 €	LEADER (42%) Région Nouvelle-Aquitaine (18%) Département de la Gironde (20%) PETR (20%)	6.069,09 € 2.585,00 € 2.884,70 € 2.884,71 €
Frais de mission	500,00 €		
Tablette tactile	400,00 €		
Logiciel analyses statistiques	2.690,00 €		
Formation à l'utilisation du logiciel	2.080,00 €		
Hébergement web	2.500,00 €		
Contrat d'Assistance/Maintenance	403,50 €		
Total	14.423,50 €	Total	14.423,50 €

➔ **Etude sur la mise en tourisme des vallées**

Un soutien financier est sollicité afin d'accompagner la réalisation d'une étude sur la mise en tourisme des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Etude	45.000,00 €	LEADER (15%)	6.749,99 €
		Région Nouvelle-Aquitaine (30%)	13.500,00 €
		Département de la Gironde (35%)	15.750,00 €
		PETR (20%)	9.000,01 €
Total	45.000,00 €	Total	45.000,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des mandats exprimés, décide :

- ➔ d'approuver les 4 projets et les 4 plans de financement prévisionnels présentés,
- ➔ d'autoriser le Président à solliciter les aides auprès des différents partenaires,
- ➔ de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

III. Administratif:

- Décision Modificative n°1 : Subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance :

Le Président Marcel BERTHOME informe que cette décision fait suite à un versement supérieur (de 3.000€) du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, en faveur de l'association Réseau Santé Social Jeunes. Il rappelle que le PETR sert depuis plusieurs années d'intermédiaire entre l'association et l'Etat au niveau du versement d'une subvention de fonctionnement.

Décision Modificative n°1 :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 6256-020 : Frais de missions	3.000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3.000,00 €	
D 6574-020 : Subv. Fonct. Person. droit privé		3.000,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		3.000,00 €

- **Délibération : Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Administratif.**

Le Président Marcel BERTHOME rappelle que le PETR emploie, depuis le 1^{er} octobre 2016, Monsieur Emmanuel LELARGE au poste d'instructeur du droit des sols, dans le cadre de la prestation de services que propose le PETR aux communes du Grand Libournais depuis juillet 2015, suite à l'arrêt de l'instruction que faisait jusqu'alors la DDTM.

Il précise que le 2^{ème} contrat à durée déterminée de 1 an arrive à échéance fin septembre 2018. Compte tenu des besoins de services et de la qualité du travail effectué, le Président propose de stagiairiser Monsieur LELARGE en vue d'une titularisation au grade d'adjoint administratif.

Délibération n°D16/2018 :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur rapport de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des mandats exprimés :

- **la création à compter du 1^{er}/10/2018 d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.**
- **l'inscription des crédits nécessaires au budget annexe « ADS » du PETR du Grand Libournais.**

IV. Question Diverse :

Le Président Marcel BERTHOME présente Monsieur Julien MAGNAC, lequel vient de prendre ses fonctions (1^{er} juillet) au poste de chargé d'études Planification, suite au départ de Madame Camille BACHET en janvier dernier. Il profite de l'occasion pour rappeler que le PETR propose, à travers ce poste, une ingénierie aux communes désireuses de se lancer dans des modifications ou révisions de leur document d'urbanisme. Réalisée sous forme de prestation de services, cet accompagnement technique fait l'objet de devis qui comptabilise uniquement le temps de travail passé.

En l'absence de question diverse, le Président Marcel BERTHOME lève la séance à 20h00.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
Le 10 juillet 2018

Marcel BERTHOME
Président

